

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

RIZOLEX P**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Identité	RIZOLEX P
Usage	Code GIFAP : DS Fongicide pour le traitement des plants de pomme de terre.
Fournisseur	PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangereux pour les organismes aquatiques. Peut déclencher une réaction allergique.
Faible inhibiteur de la cholinestérase – Ne pas utiliser si un avis médical déconseille le travail avec de tels composés.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :

Description chimique		Tolclofos-méthyle, poudre pour traitement des semences à sec, 90 g/kg		
Composition/Renseignements sur les ingrédients				
Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique (CAS)	
1	9	57018-04-9	Tolclofos-méthyle : PHOSPHOROTHIOIC ACID, O-(2,6-DICHLORO-4-METHYLPHENYL) O,O-DIMETHYLESTER	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1			Xi N	R43 R50/53

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes et effets	Le tolclofos-méthyl est un organophosphoré atypique qui a une faible activité anticholinestérase. Les symptômes d'empoisonnements peuvent inclure difficultés respiratoires, maux de tête, vomissements, nausées, tremblements et faiblesse.
Premiers secours	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Généralités	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Peau	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Yeux	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Tenir au repos strict. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ingestion	Traitement symptomatique conseillé
Avis aux médecins	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau.
Produit de décomposition/combustion dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.
Equipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.
Informations supplémentaires	Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

RIZOLEX P

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Pour une protection appropriée, voir section 8.
Précautions pour l'environnement	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer les déversements immédiatement en prenant les précautions nécessaires pour minimiser la formation de poussières. Récupérer tous les déchets du produit et les mettre dans des récipients pouvant être bien fermés et identifiés. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
Conditions de stockage	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate. Capter les poussières à leur point d'émission.
Limites d'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
Protection personnelle	
Respiratoire	Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimique. Porter un masque anti-poussière.
Main	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité.
Peau et corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Autres informations	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Poudre fine
Couleur	Orange
Densité	0,78

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Aucune connue.
Matériaux à éviter	Matériaux alcalins.
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

RIZOLEX P**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Nom	RIZOLEX P
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie dermique	Lapin : > 5000 mg/kg
Irritation	
Peau	Lapin : Non irritant
Yeux	Lapin : Non irritant
Sensibilisation	Cobaye : non sensibilisant (test de Buehler)
Autres informations toxicologiques	Tolclofos-méthyl (substance active) Non mutagène, non tératogène, non cancérogène

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

Nom	Tolclofos-méthyl (substance active)
Ecotoxicité	
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>cyprinus carpio</i>) : 2,13 mg/l
Daphnie	Toxicité aiguë, 48h-CE50 (<i>Daphnia magna</i>) : 48 mg/l
Algue	Toxicité aiguë, 96h-Cl50 (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) : > 5,6 mg/l
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Canard colvert) : > 5000 mg/kg
Abeilles	Toxicité aiguë contact DL50 > 100 µg/abeille
Devenir dans l'environnement	
Dégradation abiotique	pH5 : DT50 = 126 jours à 20°C pH7 : DT50 = 97 jours à 20°C pH9 : DT50 = 102 heures à 20°C
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Bioaccumulation	Log Pow = 4,56 (20°C).

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Emballages	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
Produit et emballage contaminés	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT*Transport terrestre (ADR/RID)***Non réglementé***Transport maritime (IMO/IMDG)***Non réglementé***Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)***Non réglementé**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

RIZOLEX P

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Classement actuel :**Classement basé sur
Symbole(s)
Phrase(s) de Risques
Phrase(s) de Sécurité**Tests
Sans classement
AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques
S2 : Conserver hors de la portée des enfants
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour Animaux
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.**Indication**S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Contient du tolclofos-méthyle (substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique.**Installations classées**

Rubrique 1155

Proposition de classement selon les directives 1999/45/CE et 2004/73/CE :**Classement basé sur
Symbole(s)
Phrase(s) de Risques**Tests
Sans classement
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**Phrase(s) de Sécurité**S2 : Conserver hors de la portée des enfants
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.**Installations classées**

Rubrique 1155

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Section modifiée lors de la mise à jour : 1, 3, 4, 16

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
